

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service****Destinataires :** Directions de l'éducation**Expéditeur :** Bruce Rodrigues
Sous-ministre**Date :** Le 26 mars 2018**Objet :** Année scolaire 2018-2019 Financement des autres programmes d'enseignement (APE)

Le ministère de l'Éducation est heureux d'annoncer ses prévisions de financement 2018-2019 pour les APE à l'occasion de la publication des subventions pour les besoins des élèves (SBE).

Contexte

La vision du ministère de l'Éducation, *Atteindre l'excellence : une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, est d'offrir la meilleure expérience possible en termes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation pour que les élèves de l'Ontario deviennent la prochaine génération de dirigeants et de citoyens. Cette nouvelle vision comprend les quatre objectifs suivants :

- Atteindre l'excellence
- Assurer l'équité
- Promouvoir le bien-être
- Rehausser la confiance du public

Cette vision de l'éducation publique remet l'accent sur la nécessité d'offrir aux élèves des connaissances et des compétences afin qu'ils intègrent une main-d'œuvre hautement qualifiée, moderne et ancrée dans une économie du savoir mondiale.

Le financement de l’APE continuera à soutenir la capacité des conseils scolaires à mettre en œuvre des programmes ciblés destinés à la fois à protéger les acquis et à promouvoir de nouvelles avancées dans le cadre de la Vision renouvelée du ministère.

Comme au cours des dernières années, le ministère s’efforcera de simplifier le processus de reddition de comptes et les exigences relativement aux paiements des transferts dans le cadre des financements APE. L’objectif de cette initiative est de réduire le fardeau administratif, d’améliorer la gestion des ressources financières et de mieux soutenir la vision renouvelée.

Le ministère continuera également d’examiner des possibilités de rationaliser le financement des APE en transférant des programmes aux SBE. À partir de l’année scolaire 2018-2019, la formation et le soutien en matière d’autisme et le programme des leaders de la petite enfance seront transférés du financement APE aux subventions SBE (veuillez vous reporter à la note de service sur les SBE B 06).

Allocations des fonds

Pour faciliter la planification budgétaire des conseils scolaires pour l’année scolaire 2018-2019, nous confirmons que 246,9 millions de dollars de financement APE seront versés aux conseils scolaires et administrations scolaires pour soutenir les priorités du ministère. À l’intérieur de ce montant :

- 145,0 millions de dollars sont alloués par programme et par conseil scolaire dans cette note de service; et,
- 101,9 millions de dollars ont été alloués par programme, les affectations des conseils scolaires restant encore à confirmer plus tard dans l’année

Les tableaux suivants illustrent la répartition ci-dessus par initiative :

Section 1 : Financement octroyé par programme (détails par conseil scolaire dans l’annexe A)	Montant (M\$)
A. Programme de perfectionnement des compétences après l’école, pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)	3,3
B. Utilisation communautaire des installations scolaires : Coordination de la liaison	6,4
C. Utilisation communautaire des installations scolaires : Les Écoles prioritaires	7,5
D. Accent sur les jeunes	8,0
E. Stratégie d’apprentissage électronique en langue française	0,1
F. Stratégie pour une main-d’œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12 ^e année : Apprentissage par l’expérience	12,0
G. Initiative de soutien aux autochtones et d’engagement	1,9
H. Fonds pour l’innovation en matière d’apprentissage	8,0

I. Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) Centres de réseautage professionnel	1,4
J. Équipes de soutien pour la santé mentale dans les écoles	24,2
K. Projet-pilote visant à améliorer le soutien en milieu scolaire destiné aux élèves atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA)	3,8
L. Initiatives dans le cadre de la Politique d'aménagement linguistique (PAL)	0,2
M. Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques	55,2
N. Soutien aux apprenantes et apprenants du français et aux nouveaux arrivants	0,2
O. Soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes d'éducation en langue française	0,4
P. Soutenir la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants et du supplément de la maternelle et du jardin d'enfants au document <i>Faire croître le succès</i>	0,5
Q. Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école	12,0
Total section 1	145,0

Section 2 : Affectation par programme (répartition à confirmer)	Montant (M\$)
A. Rémunération des cadres	12,1
B. Réduire les écarts en littératie de la 7 ^e à la 12 ^e année	1,7
C. Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12 ^e année	21,3
D. Apprentissage des élèves autochtones et rassemblements de leadership	0,3
E. Stratégie en matière d'éducation internationale	0,4
F. Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO)	0,8
G. Stratégie ontarienne en matière de leadership et Mentorat pour tous	4,8
H. Plan d'action pour l'équité en matière d'éducation de l'Ontario	5,5
I. Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) accordées aux conseils d'école	2,5
J. Perfectionnement professionnel et apprentissage	5,0
K. Perfectionnement professionnel – Associations des directions et directions adjointes d'école	0,4
L. Réengagement des élèves (12 ^e année et 12 +) (y compris le réengagement des élèves autochtones)	1,3
M. Initiative de renforcement de l'équité dans les conseils du Nord	7,0
N. Engagement des élèves	1,6

O. Soutien à la légalisation du cannabis	2,8
P. Soutien aux écoles de langue française et soutien aux élèves de la 7 ^e à la 12 ^e année	0,5
Q. Soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté en français et à la réussite des élèves ayant des besoins spéciaux	5,0
R. Soutien aux évaluations de l'éducation de l'enfance en difficulté	20,0
S. Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant	4,4
T. Le Financement du transport pour les enfants et les jeunes pris en charge	3,5
U. Programme de tutorat en salle de classe	1,2
Total section 2	101,9

TOTAL DES AFFECTATIONS PAR PROGRAMME	246,9
---	--------------

Remarque : Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas.

Section 1. Détails du financement par programmes pour les conseils scolaires

Un financement de programme de 145,0 M\$ a été alloué par conseil (voir annexe A pour plus de détails).

A. Programme de perfectionnement des compétences après l'école, pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) (3,3 M\$)

Élargissement des programmes de perfectionnement des compétences après l'école, pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) au cours de l'année scolaire 2018-2019. Le ministère fournira 3,3 millions de dollars à 39 conseils scolaires afin d'étendre leurs programmes après l'école pour prendre en charge les élèves atteints de TSA en matière sociale, en communication, autorégulation et acquisition des compétences en planification de la vie.

B. Utilisation communautaire des installations scolaires : Coordination de la liaison (6,4 M\$)

Les fonds sont alloués pour permettre aux conseils scolaires d'embaucher des coordonnatrices et coordonnateurs de liaison chargés de s'assurer de l'efficacité de l'utilisation communautaire des installations scolaires au niveau local grâce à des activités telles que la coordination des programmes, la liaison, l'échange d'information, et la collecte de données. Le programme d'utilisation communautaire des installations scolaires aide toutes les écoles à offrir un accès abordable aux installations scolaires intérieures et extérieures aux groupes sans but lucratif, en dehors des heures de classe.

C. Utilisation communautaire des installations scolaires : Les écoles prioritaires (7,5 M\$)

L'initiative des écoles prioritaires, un composant de l'utilisation communautaire des installations scolaires, permet à un ensemble d'écoles d'offrir à des groupes sans but lucratif un accès gratuit aux installations après les heures de classe, dans les communautés qui en ont le plus besoin.

D. Accent sur les jeunes (8,0 M\$)

Le financement de ce programme se poursuit en 2018-2019 afin de soutenir le partenariat entre certains conseils scolaires et des organismes communautaires locaux dans le but d'offrir des programmes et des emplois d'été et après l'école aux élèves des quartiers défavorisés.

E. Stratégie d'apprentissage électronique en langue française (0,1 M\$)

Les élèves des conseils scolaires de langue française ont accès aussi bien à un apprentissage en ligne qu'hybride qui favorise l'acquisition de compétences mondiales. Ce financement facilitera l'embauche de deux enseignantes et enseignants supplémentaires spécialisés dans l'apprentissage électronique en langue française et appuiera certains conseils scolaires de langue française dans le déploiement d'outils intelligents d'analyse de données.

F. Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12e année : Apprentissage par l'expérience (12,0 M\$)

Le financement est accordé pour soutenir la deuxième année de la mise en œuvre de la stratégie de main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12e année. Ce financement continuera de soutenir un leader dédié à l'apprentissage par l'expérience pour chaque conseil scolaire, en plus de permettre l'expansion des possibilités d'apprentissage par l'expérience et de l'apprentissage professionnel pour les éducatrices et éducateurs.

Une partie du plan pluriannuel du ministère visant à concrétiser pleinement l'engagement d'Atteindre l'excellence inclut une volonté d'améliorer les liens des parents, des tutrices et tuteurs et de la collectivité avec les écoles afin d'appuyer les expériences scolaires qui reflètent une approche intégrée et cohérente de la réussite, de l'équité et du bien-être des élèves. Les écoles seront soutenues pour offrir des occasions d'expériences riches et significatives qui comprennent l'apprentissage par l'expérience. Pour ce faire, il faudra multiplier les occasions délibérées pour les écoles d'établir des liens avec des partenaires communautaires afin d'offrir des ressources d'apprentissage par l'expérience aux élèves.

Ce financement appuie également l'Approfondissement des conversations sur la planification de l'apprentissage, de la carrière et de la vie : Apprentissage professionnel pour les éducatrices et éducateurs.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle poursuivront leur collaboration avec les équipes des conseils scolaires de district et les partenaires communautaires au cours de l'année scolaire 2018-2019 afin d'offrir un apprentissage professionnel pour les éducatrices et éducateurs qui jouent un rôle d'orientation pour favoriser le dialogue et créer une culture dans les écoles où les élèves accordent de l'importance à l'éducation et à la planification de carrière et de vie et où les éducatrices et éducateurs se considèrent comme d'importants contributeurs au programme global d'éducation et de planification de carrière et de vie de l'école. Cela comprendra des mesures de soutien à l'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant de 7^e et 8^e année, telles qu'annoncées dans la note de service sur les SBE de 2018-2019.

G. Initiative de soutien aux autochtones et d'engagement (1,9 M\$)

Le financement est offert à certains conseils scolaires en vue d'employer à plein temps un membre du personnel assumant les responsabilités suivantes :

- poursuite du développement des relations de travail et d'apprentissage avec les communautés et organisations autochtones;
- élaboration de stratégies pour l'école qui tiennent compte de la culture et soient accueillantes pour les élèves autochtones et leur communauté;
- augmentation de la capacité des équipes d'apprentissage professionnel afin de mieux comprendre les besoins d'apprentissage des élèves autochtones déterminés par eux-mêmes;
- amélioration du rendement pour les élèves autochtones qui ne réussissent pas toujours;
- meilleure compréhension des tendances et des modes de fonctionnement des élèves autochtones qui ne participent pas et ne sont pas engagés à l'école.

H. Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage (FIA) (8,0 M\$)¹

Le ministère investit 8 millions de dollars par année en favorisant une plus grande innovation dans l'apprentissage et l'enseignement afin de soutenir l'acquisition de compétences mondiales (p. ex. compétences transférables) chez les élèves. Le FIA accordera des fonds aux conseils scolaires aux fins suivantes :

- les innovations en matière d'apprentissage et d'enseignement (« projets d'innovation ») qui permettront de soutenir l'apprentissage de tous les élèves en mettant l'accent sur les compétences transférables; et
- le perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs afin de promouvoir le professionnalisme collaboratif et de faciliter l'échange

¹ Ce programme comprend le financement des six administrations scolaires en milieu hospitalier (jusqu'à 34 177 dollars chacun) à déterminer en fonction des besoins budgétaires.

d'expériences et de savoir-faire en mettant l'accent sur les compétences transférables.

***I. Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE)
Centres de réseautage professionnel (CRP) (1,4 M\$)***

La Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) a pour objectif d'accroître la capacité de collecte de données, de gestion de l'information et d'analyse au sein du système éducatif. Les bénéficiaires de l'aide financière de l'Ontario sont les sept centres de réseautage professionnel GIARE (six centres régionaux de langue anglaise et un centre de langue française à l'échelle de la province) qui sont composés de conseils scolaires membres. Les utilisateurs finaux sont les enseignantes et enseignants, les directions d'école et les administratrices et administrateurs qui participent à des activités en vue d'accroître la capacité d'utilisation de l'information à l'appui de résultats positifs chez les élèves. Le conseil leader pour les CRP GIARE va travailler avec d'autres conseils membres sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de renforcement des capacités.

J. Équipes de soutien pour la santé mentale dans les écoles (24,2 M\$ en APE)²

À compter de 2018-2019, le ministère versera 24,5 millions de dollars pour soutenir environ 180 nouveaux travailleurs en santé mentale dans les écoles secondaires, puis 49,5 millions de dollars pour soutenir environ 400 nouveaux travailleurs dans chaque école secondaire de la province au cours de l'année scolaire 2019-2020². Le but de cet investissement est d'embaucher des professionnels de la santé réglementés, ayant une formation spécialisée en santé mentale, et qui peuvent comprendre des travailleurs sociaux, des psychologues et des psychothérapeutes. Tous les conseils scolaires dotés d'écoles secondaires recevront des fonds pour un travailleur en santé mentale, plus un montant supplémentaire en fonction de la taille moyenne des écoles secondaires et de l'effectif. L'investissement comprendra également un financement de base annuel de 50 000 dollars pour tous les conseils scolaires dotés d'écoles secondaires afin d'appuyer la recherche et l'évaluation des nouvelles mesures de soutien à l'échelle de la province.

Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la transformation des services de soins de santé mentale à l'échelle du système gouvernemental afin d'améliorer la qualité et l'accès à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Ce financement permettra de répondre au besoin croissant d'aider les élèves connaissant des problèmes de santé mentale grâce à une plus grande sensibilisation continue des questions de santé mentale, la détection et l'évaluation précoces de ces problèmes et l'amélioration du renvoi vers les services communautaires en santé mentale.

² L'investissements de 24,5 millions de dollars et 49,5 millions de dollars comprend du financement des SBE d'environ 0,3 million de dollars en 2018-2019 et 0,6 million de dollars en 2019-2020 pour couvrir le coût de la contribution du gouvernement aux fiducies de soins de santé pour ces employés.

K. Projet-pilote visant à améliorer le soutien en milieu scolaire destiné aux élèves atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA) (3,8 M\$)

Le ministère fournira 3,8 millions de dollars pour étendre ce projet pilote afin d'améliorer les mesures de soutien en milieu scolaire pour les élèves atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA) tout au long de l'année scolaire 2018-2019 avec les conseils scolaires participants. Le projet pilote, lancé dans 18 conseils scolaires en 2017-2018, vise à vérifier l'incidence de l'accès à un espace dédié dans les écoles pour les praticiennes et praticiens de l'analyse du comportement appliqué (ACA), pour donner une formation ACA aux aides-enseignantes et aides-enseignants, et embaucher des analystes du comportement agréés et agréés (BCBA) ou équivalent, afin d'améliorer le soutien en milieu scolaire offert aux élèves atteints de TSA. L'élargissement du projet pilote permettra de recueillir et d'analyser des données probantes plus solides sur les processus du projet pilote, les résultats des élèves et du système, et d'éclairer davantage les prochaines étapes.

L. Initiatives dans le cadre de politique d'aménagement linguistique (0,2 M\$)

La Politique d'aménagement linguistique (PAL) vise à assurer la protection, l'amélioration et la transmission de la langue et de la culture francophone dans le milieu minoritaire que forment les écoles de langue française de l'Ontario. Adoptée en 2004, PAL est la grande politique de planification linguistique de l'Ontario pour les 12 conseils scolaires de langue française. Ses principaux objectifs (offrir un enseignement de qualité, créer un espace francophone au moyen de partenariats) cadrent parfaitement avec ceux de la vision renouvelée de l'éducation de l'Ontario. Des consultations sur la PAL ont eu lieu avec les intervenants de langue française en 2014. Le rapport final sur les consultations recommandait de soutenir le renouvellement de la PAL et la poursuite de sa mise en œuvre. Des travaux sont actuellement en cours avec les partenaires de l'éducation pour mettre à jour le document de politique et élaborer des mesures de soutien connexes pour la mise en œuvre dans l'ensemble du système d'éducation de langue française.

M. Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques (55,2 M\$)³

La stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques (SRM) s'étend sur trois ans et offre un financement annuel consacré à améliorer l'enseignement des mathématiques dans toute la province. Ce programme offre un soutien à toutes les écoles, et renforce un tel soutien pour un groupe d'écoles sélectionnées ayant les plus grands besoins dans la réussite des élèves en mathématiques.

³ Ce programme comprend le financement des six administrations scolaires en milieu hospitalier (jusqu'à 3 650 dollars chacun) à déterminer en fonction des besoins budgétaires.

N. Soutien aux apprenantes et apprenants du français et aux nouveaux arrivants (0,2 M\$)

Trois conseils scolaires de langue française continueront de recevoir du financement pour leur participation à la recherche sur le projet pilote, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, à promouvoir des pratiques efficaces de l'utilisation du guide « La littératie dans toutes les matières : Guide d'enseignement efficace de la 7^e à la 10^e année », et le portail électronique Trousse d'acquisition des compétences langagières en français (TACLEF). Ces projets encouragent des pratiques efficaces dans l'acquisition de compétences en langue française pour les apprenants de français et les nouveaux arrivants, y compris ceux qui ne maîtrisent pas la langue. Il s'agit de la quatrième année de mise en œuvre de l'initiative. Veuillez noter que sur la note de service de l'an dernier sur les subventions APE figurait plutôt le libellé « Stratégies de littératie en langue française ».

O. Soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes d'éducation en langue française (0,4 M\$)

Ce financement appuie les conseils scolaires de langue française dans la formation et dans la mise en œuvre de politiques comme *Faire croître le succès* et la révision des documents de programmes, tel qu'*Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits*. L'objectif est de renforcer l'instruction qui sous-tend ces politiques et programmes : l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage et l'apprentissage par l'enquête.

P. Soutenir la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants et du supplément de la maternelle et du jardin d'enfants au document « Faire croître le succès » (0,5 M\$)

En 2018-2019, les conseils scolaires de langue française recevront une allocation pour la mise en œuvre du programme révisé. Les conseils scolaires recevront un financement de base permettant une mise en œuvre efficace du programme. Le financement aidera les conseils scolaires à renforcer leurs capacités, à promouvoir l'intégration des attentes d'apprentissage des 4 cadres (Appartenance et contribution, autorégulation et bien-être, la manifestation des apprentissages en littératie et en numératie et résolution de problèmes et l'innovation), de faire entendre la voix des enfants dans leur environnement et de rendre visibles leur apprentissage, leur pensée et les théories (comme l'évaluation pour et à titre d'apprentissage) et de continuer à soutenir l'apprentissage par le jeu et par l'enquête dans les classes maternelles.

Q. Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école (12 M\$)⁴ - Regroupement thématique

Grâce à une large consultation du public, le ministère a appris que la réussite, le bien-être et l'équité doivent être étroitement liés dans l'enseignement, l'apprentissage et

⁴ Ce programme comprend le financement des six administrations scolaires en milieu hospitalier (jusqu'à 20 000 dollars chacun) à déterminer en fonction des besoins budgétaires.

l'évaluation au quotidien, d'une manière qui permet à tous les élèves de s'épanouir, et qu'il est nécessaire de prendre en compte le bien-être de l'élève avec l'ensemble de son expérience à l'école.

Ce regroupement continue de combiner les fonds alloués à des écoles sécuritaires et accueillantes et la mise en œuvre des stratégies de santé mentale des conseils à l'appui de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances Esprit ouvert, esprit sain.

Le financement sera utilisé pour répondre aux priorités et aux besoins locaux, tels que ceux mentionnés dans le sondage sur le climat scolaire, pour améliorer le bien-être dans la salle de classe et dans l'école afin d'appuyer le développement cognitif, social, émotionnel et physique des élèves, ainsi que leur sens de l'autonomie, leur esprit et leur identité, et le personnel. Le financement peut servir aux fins suivantes :

- activités au soutien de la santé mentale des élèves;
- prendre de nouvelles mesures pour promouvoir un environnement d'apprentissage sécuritaire, sain, inclusif et accueillant;
- promouvoir l'équité et l'inclusion scolaire afin de repérer et d'éliminer les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques afin de soutenir la réussite des élèves et leur bien-être (y compris de collaborer avec les réseaux équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario (EEI));
- encourager la voix des élèves et l'autonomie sociale;
- soutenir le professionnalisme collaboratif grâce à l'apprentissage professionnel afin d'aider les éducateurs et tout le personnel de l'école à exprimer et soutenir le bien-être et l'équité dans l'enseignement en classe et dans l'ensemble de l'école;
- élaborer en collaboration des approches pour soutenir le bien-être du personnel.

Pour mieux comprendre l'incidence des initiatives en éducation et les stratégies de financement destinées à promouvoir et soutenir le bien-être, le ministère modifiera les exigences en matière de rapports sur le financement du bien-être. Au lieu d'exiger des conseils scolaires qu'ils soumettent des plans d'action annuels, le ministère exigera des conseils qu'ils soumettent un plan triennal sur le bien-être et qu'ils lui fournissent des rapports annuels sur leurs dépenses dans ce domaine. On s'attend à ce que les conseils utilisent ce plan pour orienter la planification intégrée de la réussite des élèves, du bien-être et de l'équité dans le cadre du Plan d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves (PAC).

Section 2. Affectations aux programmes (répartition à confirmer)

Un financement de 101,9 millions de dollars, comme indiqué ci-dessous a été affecté par programme, les affectations conseil par conseil restant à confirmer plus tard dans l'année.

A. Rémunération des cadres (12,1 M\$)

Un financement de 12,1 millions de dollars est prévu pour aider les conseils scolaires à faire face aux changements découlant de la mise en œuvre des programmes de rémunération des cadres supérieurs des conseils scolaires pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Les montants précis du financement des conseils scolaires seront établis en fonction du salaire et de l'enveloppe salariale liée au rendement de

chaque conseil et du taux maximal d'augmentation approuvé, moins les rajustements pour tenir compte des augmentations déjà prévues dans le cadre des repères salariaux des SBE pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 pour les autres cadres supérieurs.

B. Réduire les écarts en littératie de la 7^e à la 12^e année (1,7 M\$)

Tous les conseils scolaires de district de langue anglaise peuvent demander des fonds supplémentaires destinés au renforcement des capacités pour un enseignement différencié et efficace qui répond aux besoins des élèves quant à un soutien supplémentaire en matière d'alphabétisation.

C. Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12^e année (21,3 M\$) - Nouveau regroupement thématique

Le ministère maintient son soutien à la mise en œuvre de la stratégie de main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12^e année en finançant les initiatives suivantes ci-dessous. Afin de réduire le fardeau administratif, un nouveau regroupement APE est créé pour l'année scolaire 2018-2019 afin d'appuyer la stratégie, y compris des mesures de soutien pour l'apprentissage par l'expérience.

Majeure Haute Spécialisation (20,2 M\$)

Le financement des programmes de majeure haute spécialisation (MHS) est remis aux conseils scolaires à la fois par le biais des SBE et un paiement de transfert de l'APE. Les allocations de fonds au Conseil peuvent changer si les inscriptions ou les programmes offerts diffèrent de ce qui figurait dans la demande 2018-2019 approuvée pour le programme MHS.

Les conseils scolaires reçoivent des fonds supplémentaires pour l'expansion de la MHS afin d'accroître la participation des élèves de 11^e et 12^e année aux programmes MHS, tel que recommandé par le Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Le ministère s'est engagé à faire en sorte que des ressources suffisantes soient en place pour une mise en œuvre

réussie, compte tenu de la capacité scolaire, des possibilités du marché du travail et du contexte local. Les plans d'expansion des conseils scolaires doivent être élaborés par des responsables MHS des conseils en partenariat avec les écoles et les administrateurs, en faisant participer les fédérations et syndicats locaux et en s'alignant sur les plans d'amélioration des écoles et des conseils.

Les fonds doivent être utilisés par les conseils scolaires pour couvrir les coûts liés à la prestation et à la gestion des programmes MHS qui seront communiqués dans les prochaines notes de service sur les programmes MHS et le financement aux directions de l'éducation.

Soutien aux programmes de MHS en langue française (0,1 M\$)

Des fonds sont alloués aux trois régions EDU afin d'organiser des conférences régionales MHS en français. Ces conférences s'intéresseront aux besoins locaux en ce qui concerne la mise en œuvre des cinq composantes de la MHS et la formation en Innovation, créativité et entrepreneuriat. Un certain nombre d'enseignantes et enseignants MHS de chaque école seront invités à cette conférence.

Élargissement de l'apprentissage par l'expérience pour apprenantes et apprenants adultes (0,75 M\$)

Le ministère s'est engagé à veiller à ce que les apprenantes et apprenants adultes disposent de possibilités d'apprentissage par l'expérience de qualité adaptables qui sont appropriées à leurs besoins. Pour soutenir cet engagement, un financement a été consenti pour appuyer l'engagement, la réussite et le mieux-être des apprenantes et apprenants adultes en leur fournissant des possibilités d'apprentissage par l'expérience de qualité qui sont solides, significatives et novatrices, tout en consolidant les compétences professionnelles dans ce domaine.

Mise à jour des cours d'études professionnelles (0,25 M\$)

Le ministère poursuivra et élargira les projets d'études professionnelles pour inclure une personne représentant chaque conseil scolaire de district en mettant l'accent sur la promotion et l'évaluation efficaces de compétences transférables dans quatre domaines de contenu : littératie financière, littératie numérique, planification d'itinéraire et innovation, créativité et entrepreneuriat. Ces projets ont pour but d'éclairer la révision du curriculum d'études professionnelles, de renforcer les capacités d'enseignement et d'évaluation des compétences transférables, de faire participer les enseignantes et enseignants en études professionnelles à des activités de perfectionnement professionnel significatives qui appuient les pratiques innovatrices et de faciliter l'échange des demandes de renseignements dans les stratégies d'enseignement efficaces en matière d'études professionnelles, le tout en mode collaboratif.

D. Apprentissage des élèves autochtones et rassemblements de leadership (0,3 M\$)

Ce programme offre des possibilités de perfectionnement du leadership pour les élèves autochtones (de la 7^e à la 12^e année) dans un contexte culturellement pertinent dans le but de soutenir l'engagement de l'élève. Le financement est fourni pour conduire les conseils à soutenir la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

E. Stratégie en matière d'éducation internationale (0,4 M\$)

Le but du financement des projets d'éducation internationale est d'aider les conseils scolaires à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'éducation internationale novateurs pour les élèves de la maternelle à la 12^e année qui mettent l'accent sur un ou plusieurs des quatre buts de la Stratégie de l'Ontario en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12^e année.

F. Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) (0,8 M\$)

Le programme de partenariat fournit des fonds aux écoles primaires sélectionnées pour aider les dirigeants de l'école et du conseil, les enseignantes et enseignants ainsi que d'autres membres de la communauté scolaire à mettre en œuvre, contrôler et ajuster un plan d'amélioration de l'école.

L'objectif essentiel de PICO est d'appuyer l'équité des résultats pour les élèves de la manière suivante :

- en soutenant les écoles où la majorité des élèves ne satisfont pas aux normes provinciales;
- Le renforcement et le soutien au leadership pédagogique et aux pratiques en classe pour la mise en œuvre des interventions précises;
- établir un professionnalisme collaboratif dans les écoles afin de promouvoir l'apprentissage des élèves et leur amélioration de manière continue;
- mise en œuvre de stratégies prouvées par la recherche pour améliorer l'apprentissage des élèves.

G. Stratégie ontarienne en matière de leadership et Mentorat pour tous (4,8 M\$) - Regroupement thématique

Les efforts de collaboration visant à intégrer les priorités provinciales de rendement d'équité et de bien-être se reflètent dans la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire pour 2018-2019. En tant que partie intégrante de la stratégie ontarienne en matière de leadership, les conseils scolaires continueront de recevoir un financement pour soutenir la planification de la relève et le renforcement des capacités, les données probantes et la recherche, le développement de pratiques de leadership efficaces et des ressources en leadership personnel grâce au mentorat et à l'encadrement et une culture axée sur la croissance de l'amélioration continue. La

Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire continue de soutenir les objectifs des plans d'amélioration de conseils et des écoles pour la réussite des élèves et le plan pluriannuel des conseils.

Le fonds du Mentorat pour tous offre aux conseils scolaires de financer l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'apprentissage professionnel offerts aux mentors dans divers rôles. *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation* témoigne de l'engagement dans un apprentissage continu, authentique et collaboratif pour tous nos apprenants. De puissants modèles d'apprentissage comme le mentorat, la déprivatisation de l'enseignement, favorisent la collaboration et appuient le leadership de l'éducateur grâce au partage intentionnel des connaissances et des pratiques entre collègues. Les conseils scolaires sont les mieux placés pour offrir un mentorat en fonction des véritables besoins d'apprentissage des mentors qu'ils soutiennent.

Les conseils scolaires auront la possibilité de combiner des fonds provenant du Mentorat pour tous et de la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire afin de soutenir un ensemble de rôles de mentorat et notamment : les aides-enseignantes et enseignants, les mentors du PIPNPE, les mentors directrices/directeurs et directrices/directeurs adjoints d'école, les mentors du programme d'éducation de la petite enfance, les mentors dans le personnel de soutien, les mentors conseillers auprès des conseils, et les coordonnatrices et coordonnateurs.

H. Plan d'action pour l'équité en matière d'éducation de l'Ontario (5,5 M\$)

Le ministère continuera de travailler en relation avec les autres ministères et les partenaires en éducation en vue de poursuivre son objectif d'éliminer les obstacles systémiques à la réussite et au bien-être des élèves. En 2018-2019, le financement soutiendra les domaines clés suivants :

- ***pratiques relatives aux écoles et à la salle de classe*** qui intègrent la diversité du personnel et des élèves et y répondent afin que les élèves se sentent reconnus dans leur apprentissage et ne soient pas inconsciemment défavorisés, y compris le soutien aux projets pilotes de pédagogie culturellement adaptée, les réseaux de mise en œuvre de l'équité et de l'inclusion scolaire pertinente dirigés par sept conseils scolaires et les projets pilotes qui explorent des programmes d'intervention, d'approche préventive et axés sur l'équité pour la discipline des élèves [2 millions de dollars];
- ***collecte et analyse de données*** pour se préparer à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation des données d'identité des élèves ou du personnel dans certains conseils scolaires [*\$2,5 millions de dollars*]; et,
- ***pratiques de leadership, gouvernance et ressources humaines*** afin d'accroître la responsabilité à l'égard de l'équité dans les écoles et les conseils scolaires, y compris le soutien aux droits de la personne dans les conseils scolaires. À compter de 2018-2019, le ministère entreprendra la mise en œuvre pluriannuelle d'une structure des droits de la personne à deux volets, afin de promouvoir et d'assurer le respect des principes des droits de la personne et de l'équité et des procédures

liées aux plaintes équitables et adaptées aux besoins locaux. Premièrement, des services régionaux d'appui aux droits de la personne seront mis en place dans des bureaux régionaux afin de fournir des services de règlement des différends, y compris d'établissement de faits et de médiation, au service des conseils et plaignantes ou plaignants en matière de droits de la personne. Deuxièmement, le ministère financera les conseils scolaires pour qu'ils emploient des professionnels des droits de la personne qui contribueront à bâtir et à maintenir une culture

organisationnelle qui promeut et défend les principes des droits de la personne et de l'équité. Pour l'année scolaire 2018-2019, la mise en œuvre commencera dans les régions de Thunder Bay et de Toronto, suivie d'une mise en œuvre à l'échelle de la province au cours des prochaines années. D'autres détails seront communiqués au cours des prochains mois [1 million de dollars].

I. Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) accordés aux conseils d'école (2,5 M\$)

PEP accordés aux conseils d'école est un programme en fonction des demandes qui aident les parents à cerner les obstacles à l'engagement des parents dans leur propre communauté et à trouver des solutions locales afin que davantage de parents soient impliqués dans le soutien à la réussite et le bien-être des élèves et dans l'équité.

J. Perfectionnement professionnel et apprentissage (5,0 M\$)

À la suite des négociations collectives dans le secteur de l'éducation, une subvention de 500 000 dollars doit être allouée aux conseils scolaires avec les unités de négociation locales des travailleurs de l'éducation de la FEESO qui sera utilisée sur la base des demandes conjointes reçues des conseils scolaires et des sections locales de la FEESO pour la formation en apprentissage dans le cadre de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Une subvention de 4,5 millions de dollars aux conseils scolaires ayant des unités de négociation locales du SCFP doit être utilisée sur la base des demandes conjointes reçues des conseils scolaires et des sections locales du SCFP pour la formation en apprentissage dans le cadre de l'Ordre des métiers de l'Ontario et/ou des possibilités de perfectionnement professionnel. Dans les deux cas, les conseils scolaires et leurs unités de négociation locales doivent se rencontrer pour discuter de l'utilisation des fonds et pour soumettre des demandes conjointes à l'approbation du Comité sur l'apprentissage et le perfectionnement professionnel. Les détails sur l'utilisation des fonds liés à la FEESO ont été fournis dans une note de service qui a été envoyée aux conseils scolaires concernés le 1^{er} mars 2018. De plus amples détails sur l'utilisation des fonds liés au SCFP seront fournis au début d'avril.

K. Perfectionnement professionnel – Associations des directions et directions adjointes d'école (0,4 M\$)

Dans le cadre de l'entente de prolongation 2018-2020 avec les associations de directions et de directions adjointes d'école, un montant de 400 000 dollars sera consacré au perfectionnement professionnel des directions et directions adjointes

d'école. Ces fonds seront alloués en consultation avec le groupe de travail mentionné dans la lettre d'entente n° 4 du Protocole de règlement 2014-2018. De plus amples détails sur l'utilisation de ces fonds seront fournis à une date ultérieure.

L. Réengagement des élèves (12^e année et 12 +) (y compris le réengagement des élèves autochtones) (1,3 M\$)

Le financement sera alloué à tous les conseils scolaires de langue anglaise en 2018-2019 pour fournir un soutien alors qu'ils contactent, encadrent et supervisent des élèves qui ont quitté l'école alors qu'ils étaient près de l'obtention du diplôme.

Des fonds supplémentaires seront alloués à certains conseils scolaires en 2018-2019 pour fournir un soutien alors qu'ils contactent, encadrent et supervisent des élèves autochtones s'étant identifiés comme tels, de la 9^e à la 12^e année, et qui ont quitté l'école.

M. Initiative de renforcement de l'équité dans les conseils du Nord (7,0 M\$)

Tel qu'annoncé en mai 2017, le ministère continuera de financer le soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves des conseils et administrations scolaires du Nord de l'Ontario. Ce financement sera alloué par l'entremise de coopératives du Nord à tous les conseils et administrations scolaires du Nord afin de mettre en œuvre des programmes et des services innovateurs et coopératifs qui offrent des mesures de soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté et des objectifs de prestation de services en collaboration pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers dans le Nord de l'Ontario.

N. Engagement de l'élève (1,6 M\$)

Les projets *Exprime-toi* offrent aux élèves de la 7^e à la 12^e année des subventions allant jusqu'à 2 500 \$ pour qu'ils mènent des projets qui renforcent l'engagement des élèves et facilitent l'établissement de liens au sein de la classe, de l'école et de la collectivité en général, ou participent à de tels projets.

O. Soutien à la légalisation du cannabis (2,8 M\$)

Le ministère élabore du matériel éducatif destiné aux parents/tuteurs, aux enseignantes et enseignants et aux élèves dans l'ensemble du secteur de l'éducation en vue de mieux les sensibiliser quant à une prise de décision éclairée et saine sur le cannabis et d'empêcher et de retarder son utilisation parmi les élèves et les jeunes. Ce financement permettra de soutenir la formation des dirigeants du système (Directions de l'éducation, agentes/agents de supervision, directrices/directeurs et directrices/directeurs adjoints d'école) et le développement des ressources ciblées pour les professionnels de la santé mentale, ainsi que les ressources liées au curriculum de l'Ontario.

P. Soutien aux écoles de langue française et soutien aux élèves de la 7^e à la 12^e année (0,5 M\$)

Pour une deuxième année et suivant les demandes, les conseils scolaires de langue française ciblés recevront des fonds pour soutenir la mise en œuvre dans les classes de projets fondés sur des données probantes et destinés à transformer l'apprentissage. Ces projets visent à assurer la réussite et le bien-être des élèves à long terme. La stratégie de réengagement (12^e année et 12 +) sera toujours financée par cette enveloppe.

Q. Soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté en français et à la réussite des élèves ayant des besoins spéciaux (5,0 M\$)

Dans le Protocole de règlement du 9 janvier 2017 avec l'AEFO et le Conseil des associations d'employeurs (CAE), la Couronne s'est engagé à investir 10 millions de dollars dans le système scolaire de langue française afin de favoriser la réussite des élèves ayant des besoins particuliers. La Couronne s'est également engagé à effectuer un appel d'offres pour retenir les services d'experts dont le mandat sera de rassembler des données et des informations sur les défis de l'enseignement et de l'appui aux élèves ayant des besoins particuliers dans la salle de classe. Le rapport présenté par les experts orientera l'utilisation spécifique du financement, qui sera décidé par un comité central (la Couronne en consultation avec l'AEFO et le CAE). Le comité central se réunit actuellement pour faire des recommandations sur la répartition et l'utilisation du financement pour les années scolaires 2018-2019. Les affectations conseil par conseil seront publiées une fois que le comité central a fait ses recommandations.

R. Soutien aux évaluations de l'éducation de l'enfance en difficulté (20,0 M\$)

Au cours des trois prochaines années scolaires, le ministère fournira environ 125 millions de dollars en financement d'APE en fonction des demandes pour traiter les listes d'attente actuelles concernant les évaluations, en commençant par 20 millions de dollars prévus en 2018-2019. Le ministère s'engagera dans le dialogue en cours, avec les conseils scolaires au sujet de leur évaluation et des besoins de programmes et service. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités et/ou l'élaboration d'approches locales pour que les conseils soient mieux en mesure de fournir des évaluations attentives en temps opportun, des programmes et des services sur une base régulière. De plus amples renseignements seront fournis ultérieurement.

S. Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) (4,4 M\$)

Ce programme est destiné aux enseignantes et enseignants expérimentés et concerne l'autoapprentissage et le partage des connaissances en fonction des priorités du ministère, des conseils ou des écoles. Il améliore les possibilités pour les enseignantes et enseignants expérimentés d'élargir leurs connaissances et leurs compétences en leadership, et de partager les pratiques exemplaires avec d'autres. Depuis le début du

programme en 2007, plus de 1 100 projets auxquels ont participé environ 50 000 enseignantes et enseignants ont été financés.

T. Le financement du transport pour les enfants et les jeunes pris en charge (3,5 M\$)

Le financement sera versé aux conseils scolaires en vue de fournir des services de transport permettant aux enfants et aux jeunes pris en charge de rester dans leur école d'accueil temporairement, après un changement de placement, jusqu'au moment d'une transition plus naturelle et lorsque cela est dans leur intérêt.

U. Programme de tutorat en salle de classe (1,2 M\$)

Avec ce financement, les conseils scolaires sont en mesure d'embaucher et de former des étudiantes et des étudiants du postsecondaire qui aideront les élèves du primaire. Les tuteurs appuient le travail des enseignantes et enseignants en classe en travaillant avec les élèves à renforcer leurs compétences et les concepts vus en classe. Le financement est accessible sur demande et l'affectation des ressources sera finalisée en cours d'année.

Prochaines étapes

Si vous avez besoin de plus amples informations sur ces initiatives, veuillez communiquer avec vos personnes-ressources habituelles du ministère ou le bureau du sous-ministre adjoint responsable du programme.

Le ministère se réjouit de poursuivre le partenariat avec les conseils scolaires.

Nous apprécions votre engagement à atteindre l'excellence pour tous nos élèves et à offrir un leadership efficace.

Ensemble, en partenariat, je suis persuadé que nous pouvons fournir une éducation de grande qualité à nos élèves et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.



Bruce Rodrigues
Sous-ministre de l'Éducation

Copie à : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
Frank Kelly, directeur exécutif, Council of Ontario Directors of Education
Anna Marie Bitonti, présidente, Council of Ontario Directors of Education
Shirley Kendrick, sous-ministre adjoint (intérim), Division du soutien aux élèves et des services régionaux
Andrew Davis, sous-ministre adjoint, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation
Denise Dwyer, sous-ministre adjointe, Division de l'éducation autochtone et du bien-être
Denys Giguère, sous-ministre adjoint, Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française
Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Martyn Beckett, sous-ministre adjoint, Division du rendement des élèves
Bohodar Rubashewsky, sous-ministre adjoint, Chef de l'Administration, Division de la gestion et des services ministériels
Joshua Paul, sous-ministre adjoint, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires
Richard Franz, sous-ministre adjoint, Division de la planification des systèmes, de la recherche et de l'innovation
Patrick Case, sous-ministre adjoint, Secrétariat de l'équité en matière d'éducation